

CREFOP

Le guide du représentant 

QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Le **Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle** (CREFOP)



Se réunit **2 à 3 fois par an**



Instance consultative et de coordination sous autorité du Conseil régional



Des mandats de **3 ans**



Il regroupe et coordonne **4 acteurs de l'emploi et de la formation**



SON RÔLE

Mission concertative

construit & adopte

le **Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle** (CPRDFOP)

Mission d'évaluation

établit

un **bilan régional annuel des actions financées** au titre de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

Mission consultative

émet un avis sur

- les **conventions Etat-Région** organisant le **Service public régional de l'orientation** (SPRO)
- le **cahier des charges fixant les normes de qualité** pour les organismes participant au SPRO
- les **programmes relevant du Service public régional de la formation professionnelle** (SPRFP)
- le **projet de convention Région-Pôle emploi**
- les **conventions régionales emploi-formation-orientation** (conclues entre l'Etat, la Région, Pôle emploi, l'ARML et Cap emploi)
- la **carte des formations professionnelles initiales**

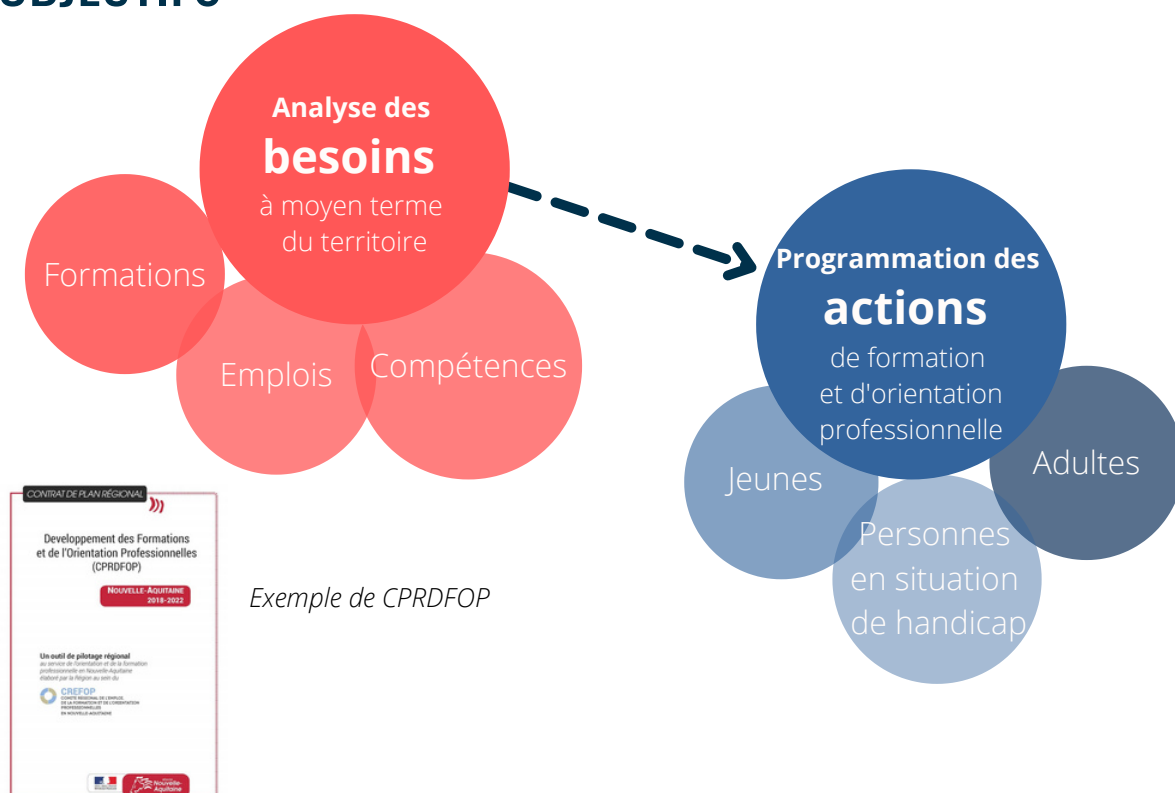
ORGANISE EN COMMISSIONS A THEME

Commission Orientation
Commission Développement des compétences
Commission Emploi et continuité des parcours pro

Commission Suivi et évaluation
etc

Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles est **le schéma, le cadre stratégique, structurant les politiques publiques régionales** d'orientation professionnelle et de formation pour une durée de 5 ans.

LES OBJECTIFS



LA PROCEDURE

Elaboration

Concertation & consultation
d'acteurs clé :

- Pôle emploi
- Collectivités
- Structures d'insertion
- ...


Conclusion

Vote et validation

Mise en oeuvre

- Programme annuel de formation pro continue déterminé par la Région sur la base du CPRDFOP
- Conventions d'application avec les acteurs concernés

Ce qu'on attend de vous en tant que représentants

Siéger au CREFOP pour l', c'est **non seulement représenter le sport, mais aussi tous les employeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)**.

Vous n'êtes pas expert dans tous les secteurs d'activité de l'ESS, mais l'animation du réseau par l'UDES et le CoSMoS, ainsi que la coordination avec les autres représentants UDES permettront la **circulation des informations essentielles**.